



SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Notre région, notre économie : choisir, tracer, s'engager



Saguenay-Lac-Saint-Jean

Guide
pour la rédaction
d'un mémoire

NOTE AU LECTEUR

Ce document présente les principaux éléments de contenu pour guider la rédaction et préciser la procédure de transmission d'un mémoire, dans le cadre du Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un mémoire est un document qui présente l'opinion de son auteur sur les thèmes liés à la consultation. Bien que le contenu du mémoire soit laissé à la discrétion de son rédacteur ou de sa rédactrice, vous trouverez ci-après la description des éléments incontournables de ce type de document.

Le présent document est divisé en six sections :

1. Rappel des objectifs du Sommet
2. Contenu proposé pour le mémoire
3. Procédure de transmission du mémoire
4. Présentation du mémoire lors des soirées de consultation territoriales
5. Rencontres sectorielles
6. Nous joindre

TABLE DES MATIÈRES

Note au lecteur	I
1. Rappel des objectifs du Sommet	1
2. Contenu proposé pour le mémoire	1
2.1 Page titre.....	1
2.2 Présentation de l'organisation ou de la personne	1
2.3 Résumé du mémoire	1
2.4 Éléments de réflexion sur les thèmes de la consultation.....	2
3. Procédure de transmission du mémoire	3
3.1 Dépôt du mémoire.....	3
4. Présentation du mémoire lors des soirées de consultation territoriales	3
5. Rencontres sectorielles	4
6. Nous joindre	4

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU SOMMET

Le Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean poursuit plusieurs objectifs :

- Établir un constat commun sur les défis de développement et de diversification de l'économie régionale et sur ses atouts;
- Définir des champs d'intervention stratégiques visant à assurer la prospérité de la région pour les dix prochaines années;
- Réaliser un exercice qui met en synergie les acteurs régionaux.

2. CONTENU PROPOSÉ POUR LE MÉMOIRE

Le mémoire doit suivre le canevas fourni dans le présent guide et ne pas excéder quinze pages. Il doit minimalement contenir les éléments suivants :

- Une page titre;
- Une brève présentation de l'organisation ou de la personne qui dépose le mémoire;
- Un résumé;
- Les éléments de réflexion sur les thèmes soulevés au cahier de consultation.

2.1 Page titre

La page titre doit contenir le titre du mémoire, le nom et les coordonnées complètes de la personne ou de l'organisation qui présente le mémoire ainsi que la date de transmission du document.

2.2 Présentation de l'organisation ou de la personne

Cette section permet à l'organisation ou à la personne qui a produit le mémoire de se présenter succinctement. On peut y retrouver les points suivants :

- Une indication précisant si le mémoire est rédigé à titre personnel ou au nom d'une organisation;
- Le type d'organisation, le cas échéant (groupe de citoyens, municipalité, MRC, organisme, entreprise, association ou autre);
- Le secteur d'activité économique concerné par les activités de la personne ou de l'organisation;
- Le territoire visé par les activités de la personne ou de l'organisation.

2.3 Résumé du mémoire

La longueur du résumé du mémoire ne doit pas excéder une page 8½ x 14. On doit y retrouver les idées maîtresses du mémoire ainsi que les principales recommandations.

2.4 Éléments de réflexion sur les thèmes de la consultation

Dans cette section, l'auteur exprime clairement ses éléments de réflexion sur une partie ou l'ensemble des thématiques de consultation.

- Renforcer les conditions de succès;
- Consolider et accroître les secteurs structurants;
- Développer de nouveaux piliers.

L'auteur peut s'inspirer du contenu du document de référence et du cahier de consultation, qui sont accessibles en ligne à l'adresse : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/sommet-economique-regional-2015/documentation/>.

L'auteur peut aussi répondre en tout ou en partie aux questions suivantes :

Thème 1 – Renforcer les conditions de succès

- Sur quels atouts et leviers économiques énoncés dans le cahier de consultation les intervenants régionaux devraient-ils miser en priorité?
- Comment peut-on stimuler davantage l'entrepreneuriat et faciliter l'essor des PME innovantes dans la région?
- Quelles sont les actions que peuvent poser les MRC et la Ville de Saguenay afin de favoriser le développement économique de leur territoire?
- Comment aider les PME régionales à profiter pleinement de la relance du Plan Nord et de la stratégie maritime?

Thème 2 – Consolider et accroître les secteurs structurants

- Comment peut-on maximiser les retombées économiques générées par les quatre secteurs traditionnels (forêt, aluminium, agriculture-agroalimentaire et tourisme)?
- Comment améliorer la viabilité des entreprises forestières et en augmenter les retombées?
- De quelle manière peut-on renforcer davantage le secteur de la transformation de l'aluminium et celui des équipementiers spécialisés?
- Comment améliorer la mise en marché des produits du créneau de l'agriculture nordique?
- Quels sont les efforts à déployer pour accroître le dynamisme du secteur touristique?

Thème 3 – Développer de nouveaux piliers

- Comment stimuler la création de nouveaux piliers économiques en région?
- Quels secteurs et quels types d'entreprises devraient prioriser les acteurs régionaux pour assurer leur croissance et leur pérennité?
- Comment stimuler et soutenir l'innovation et la création de nouveaux produits?

3. PROCÉDURE DE TRANSMISSION DU MÉMOIRE

3.1 Dépôt du mémoire

Tous les organismes ou individus doivent transmettre leur mémoire au bureau de projet du Sommet **avant le 20 mars 2015**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courrier :

Bureau de projet du Sommet économique régional
Direction régionale du ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
227, rue Racine Est, bureau RC.03
Chicoutimi (Québec) G7H 7B4

ou

Par courriel :

sommeteconomiqueregional2015@mamrot.gouv.qc.ca

Le contenu du mémoire ne peut être modifié une fois transmis. Le mémoire en tout ou en partie pourra être diffusé au public.

4. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE LORS DES SOIRÉES DE CONSULTATION TERRITORIALES

Des rencontres de consultation se tiendront dans chacun des territoires des MRC, entre le 7 et le 24 avril 2015. Ces séances offriront aux personnes ou aux organisations intéressées l'occasion de présenter le contenu abrégé de leur mémoire et d'échanger avec les gens sur place. La demande pour présenter l'abrégé d'un mémoire doit être acheminée au bureau de projet du Sommet en même temps que le mémoire, avant le 20 mars 2015. La demande doit préciser une séance de consultation choisie parmi les suivantes :

- Une soirée dans la MRC Maria-Chapdelaine;
- Une soirée dans la MRC Le Domaine-du-Roy;
- Une soirée dans la MRC Le Fjord-du-Saguenay;
- Une soirée dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est;
- Deux soirées dans la ville de Saguenay.

Toute personne intéressée peut assister à ces soirées organisées par les MRC. L'horaire des rencontres territoriales sera publié prochainement.

5. RENCONTRES SECTORIELLES

Les différents groupes et associations ayant un intérêt dans le développement économique régional sont invités à tenir des rencontres de consultation auprès de leurs membres. Selon leur disponibilité, des représentants du bureau de projet du Sommet pourront y assister, ainsi que l'adjoint parlementaire du premier ministre pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M. Serge Simard, député de Dubuc.

6. NOUS JOINDRE

Bureau de projet du Sommet économique régional

Direction régionale du ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire

227, rue Racine Est, bureau RC.03

Chicoutimi (Québec) G7H 7B4

Téléphone : 418 698-3523

Télécopieur : 418 698-3526

Courriel : sommeteconomiqueregional2015@mamrot.gouv.qc.ca

